

**GUIDE**  
**POUR LA PRISE EN CHARGE**  
**DES ADOLESCENTS**  
**(12-18 ANS)**  
**HOSPITALISÉS**  
**DANS LE SERVICE**  
**DE PÉDIATRIE MÉDICALE**




PÔLE  
FEMME-ENFANT



Service de  
pédiatrie médicale

**CHU**  
CAEN **NORMANDIE**



**PENSER LE SOIN  
EST UN PRÉALABLE  
INDISPENSABLE  
AU SOIN LUI-MÊME**

*Équipe soignante du service  
de pédiatrie médicale*

**Ce guide a été pensé par l'équipe pour harmoniser la prise en charge des adolescent(e)s hospitalisé(e)s dans les services de pédiatrie médicale.**

Tous les membres de l'équipe pourront se baser sur cet outil commun facilitant les soins.

Dès les urgences, **le cadre doit être annoncé au jeune et sa famille** afin d'éviter les confusions, sources de tensions ultérieures (séparation, téléphone, visites...).

Nous devons garantir à chaque adolescent(e) hospitalisé(e) **un cadre de soin sécurisé, stable et personnalisé** qui lui permette de vivre au mieux son hospitalisation quel que soit le motif.

Chaque membre de l'équipe est là pour garantir le projet de soin (qui est en lui-même thérapeutique). Il nous permet un discours commun et permanent, qui témoigne de notre fiabilité et nous évite d'être en relation duelle. Ce n'est pas un(e) soignant(e) avec le patient(e), mais l'institution avec le (la) patient(e).

La séparation est souvent indispensable comme mise à distance temporaire, l'équipe assure un rôle de contenance, un tiers médiateur, un lieu d'ajustement qui n'est pas un enfermement, ni un jugement envers les compétences des parents, mais au contraire la possibilité d'une ouverture, d'un temps d'apaisement. **Le lien avec la famille est d'ailleurs toujours préservé.**

## ACCUEIL DES ADOLESCENT(E)S DANS LE SERVICE

A chaque admission d'un(e) adolescent(e) dans une chambre seule, merci de condamner l'ouverture de la fenêtre avec la clé prévue à cet effet.

Un inventaire est fait en présence de l'adolescent(e) par un binôme de soignants à son entrée et à chaque fois que les parents ou les tuteurs rapporteront des affaires.

Si on pense qu'un(e) adolescent(e) est en possession d'objets dangereux, l'inventaire peut être renouvelé sur prescription.

Les règles de vie du service concernent tout adolescent(e) de 12 à 18 ans hospitalisé(e).

Si besoin, un cadre personnalisé est prescrit en complément.

# RÈGLES DE VIE DU SERVICE DE PÉDIATRIE POUR LES ADOLESCENTS

*C. Lewin, D. Nimal, M. Stevenot, juillet 2020*

**1** Tout jeune hospitalisé reste dans le service.  
Toute sortie est soumise à autorisation et se fait toujours avec l'**accompagnement d'un soignant ou d'un parent.**



**2** Un inventaire est fait à l'**arrivée** et peut être renouvelé à l'improviste. Les objets jugés dangereux sont **retirés** et remis au représentant légal de l'adolescent(e).  
Les effets personnels autorisés sont sous la **responsabilité de l'adolescent(e).**



**3** De **13h30 à 14h30**, les adolescent(e)s **doivent rester dans leur chambre**, sauf si visites ou soins.  
La salle de vie des adolescent(e)s est réservée aux enfants **de plus de 12 ans.**

**4** La toilette est quotidienne et limitée dans le temps afin que les jeunes soient prêts à 9h en semaine et 9h30 le week-end.

Il est demandé aux l'adolescent(e)s de laisser la **salle de bain rangée et de faire leur lit.**

Les l'adolescent(e)s doivent être **correctement habillés.**



**5** Le lever se fait **entre 7h30 et 8h en semaine**, et jusqu'à **9h le week-end.** Le retour dans la chambre doit se faire **à 22h max.** A 23h (fin du premier film), toute activité doit avoir cessé.



**6** Le petit déjeuner est servi en chambre de **7h30 à 8h45** en semaine et de 7h30 à 9h15 le week-end.

Le **déjeuner** (12h-13h), le **goûter** (15h30-16h) et le **dîner** (18h30-19h30) sont **servis dans la salle à manger** ou en chambre selon les possibilités et la prescription médicale.



**7** Les visites, si autorisées, sont limitées à **2 personnes** dans la chambre.

Une pièce (salle orange) est à disposition des familles si besoin. L'utilisation du portable, si autorisée, doit se faire en chambre.



**8** L'hôpital est un lieu **non-fumeur**, pas de cigarettes électroniques autorisées. **Aucune violence** n'est tolérée dans le service.

**9** L'école est possible en fonction du projet de soin et de la durée d'hospitalisation dès le 2<sup>ème</sup> jour d'hospitalisation sauf contre-indication et sur prescription médicale. L'enseignante assure les cours de **9h à 10h30 ou de 10h30 à 12h** en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



**10** Des activités sont proposées et peuvent être rendues obligatoires :

- en semaine : en salle de jeux ou en chambre ;
- certains jeudis : atelier goûter de 14h à 16h30 ;

En dehors des activités et des soins, les jeunes peuvent se voir en salle de vie « ado » et **non dans les chambres.**

## CHECK-LIST

de l'admission d'un(e) adolescent(e) souffrant  
de troubles du comportement alimentaire  
et/ou de conduite à risque (fugue, suicidaire...)

### TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE



- livre
- montre
- réveil
- doudou
- photos personnelles
- 2 cahiers d'activité maximum

### CONDUITES À RISQUE

- livre
- montre
- réveil
- doudou
- photos personnelles
- 2 cahiers d'activité maximum
- cours
- collations en quantité raisonnable



- cours (stockés en dehors de la chambre)
- toute alimentation extérieure
- crème dépilatoire
- objet coupant et/ou tranchant
- console de jeu
- téléphone portable
- tablette, mp3, écouteurs
- ordinateur portable
- décoration venant de l'extérieur

- crème dépilatoire
- objet coupant et/ou tranchant
- console de jeu
- téléphone portable
- tablette
- ordinateur portable
- dissolvant
- mp3, écouteurs
- ceinture
- vêtements avec cordons

## SPÉCIFICITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES ADOLESCENTS SOUFFRANT DE TCA

Le projet de soins défini par l'équipe, est présenté aux parents et au jeune, à la fin d'un temps d'hospitalisation dit « d'observation ».

Les parents sont rencontrés tous les 15 jours par le médecin référent et la psychologue.

### Surveillance du poids :

- la bouteille d'eau est à retirer à minuit la veille.
- elle se fait à jeun après miction et en sous-vêtements dans la salle de bain.

## ACCUEIL DANS LES ESPACES DE SOINS

### • En chambre

La salle de bain sera ouverte avant chaque repas si l'adolescent(e) le désire et si besoin 1h30 après la fin du repas pour un adolescent(e) souffrant de Trouble des Comportements Alimentaires (TCA). Il n'y a pas de délais à respecter pour les autres adolescents. Les adolescent(e)s font leur lit tous les matins, sauf s'ils sont perfusés ou scopés.

Dater l'heure et le jour de l'ouverture sur chaque bouteille d'eau lorsqu'elle est donnée en chambre.

Essayer de limiter les visites des professionnel(le)s lors des temps de repas ainsi que des visites familiales. Les visites ne peuvent avoir lieu en chambre double ; elles sont possibles uniquement en salle orange.

### • En salle de jeux

Les adolescent(e)s peuvent être accueilli(e)s en salle de jeux après avoir rencontré un médecin du service.

Les éducatrices travaillent du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h. La salle de jeux est ouverte une fois qu'elles ont eu les transmissions et organisé le travail entre les chambres et la salle. Ce sont elles qui déterminent quels sont les enfants accueillis en concertation avec les soignant(e)s. Des jeux de société, des puzzles, des activités manuelles sont proposés comme outils de médiation. Les jeunes accueillis peuvent aussi rester pour discuter ou ne pas se sentir isolés dans leur chambre sans obligation de faire quelque chose. Toutes les activités peuvent être proposées en chambre si l'état de santé de l'adolescent(e) le nécessite.

### • En salle à manger

Temps du repas : 15 min pour le petit déjeuner et le goûter, 30 minutes pour le déjeuner et le dîner. Les serviettes sont distribuées à chaque adolescent(e) lors des repas. Si l'utilisation de la serviette est inadaptée, la suppression de celle-ci doit être prescrite. Penser à vérifier les couverts et la serviette à la fin du repas. Les plateaux doivent être retirés par le soignant.

### • En salle de vie « ado »

Les adolescent(e)s de plus de 12 ans peuvent se retrouver en salle de vie « ado ». La porte doit rester ouverte. Elle n'est plus accessible à partir de 22h.

**En cas de questions ou de difficultés, il est possible d'inscrire un message dans le cahier des adolescent(e)s qui se trouve dans la salle de transmissions (le message sera lu dès que possible par l'équipe médicale) ou de s'adresser à l'équipe médicale présente.**

**Pôle femme-enfant**  
**Service de pédiatrie médicale**  
CHU de Caen Normandie  
Avenue de la Côte de Nacre  
CS 3001 - 14033 Caen cedex 9